

NOUVELLE LOI 183

POUR FAVORISER LA PERCEPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES

- ADOPTÉE LE 18 JUIN 1980
- ENTRÉE EN VIGUEUR (POSSIBLE)
LE 1ER JANVIER 1981

.....

RESSOURCES :

VACANCES

VACANCES

VACANCES

SOMMAIRE

	Page
Commentaires	
Un mot de la Présidente Lise Gagnon	3.
Lettre ouverte de l'équipe du CAFMQ.....	4.
Journée d'étude sur le droit de la famille..	5.6.
Quoi de neuf au CAFMQ	
Profil et Historique du CAFMQ	7.8.
Ressources	
Répertoire des services communautaires du grand Montréal	9.
Recueil de Micheline Carrier sur la violence.	9.10.
Ressources/vacances	11.12.13.
Informe/action	
Nouveau projet de loi 183 sur la perception des pensions alimentaires	14.15.16.17.18.
A travers la Province	
Des nouvelles de ... L'Association Monoparen- tale des Monts.....	19.
Collectivités nouvelles	
A Châtelaine, une chronique sur les groupes de femmes au Québec	20.21.
Coupon réponse	22.

Rédaction Nicole Poirier

Mise en page Céline Paquin

Dépôt Bibliothèque Nationale.

* Le bulletin de liaison du CAFMQ est publié à tous les deux (2) mois et tiré à 600 exemplaires par numéro.

Bonjour,

Encore une fois, une année bien remplie s'achève pour le Carrefour ainsi que pour la plupart de nos membres affiliés.

En effet, les activités seront un peu au ralenti durant l'été et ce sera un repos bien mérité pour tous.

J'espère que nous aurons tous l'occasion de nous détendre un peu afin de refaire le plein d'énergie.

Le personnel du CAMQ se joint à moi pour vous souhaiter

Bonne vacances !

Lise Gagnon
Présidente
CAMQ

P.S.: Notez que le bureau du CAMQ sera fermé, comme par les années passées, durant le mois de juillet. Le personnel sera de retour à votre service le 4 août 1980.

Lettre ouverte

Nous recevons souvent au Carrefour des appels de gens seuls qui ont un grand besoin de loisirs mixtes. Ceux-ci nous demandent s'il y a des endroits ou des groupes qui organisent des danses.

Si parmi nos lecteurs se trouvent des groupes qui ont ce genre d'activité régulièrement, nous vous prions de nous en faire part afin que nous puissions transmettre l'information à ceux qui nous en feront la demande à l'avenir.

Merci de votre collaboration.

L'équipe du CAFMQ.

Objet: Journée d'étude sur le droit de la famille

Le Barreau du Québec et l'Association du Barreau Canadien, section droit de la famille présentaient le 13 juin 1980, une Journée d'étude sur le droit de la famille (les projets de loi 83 et 89). Cette journée d'étude se tenait à l'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy (Québec).

Madame Claire Bonenfant, présidente du Conseil du Statut de la Femme était la conférencière invitée et devait donner "l'opinion du C.S.F. sur les projets de loi 83 et 89".

Le coût d'inscription à cette journée d'étude était de \$25.00 par personne.

Plusieurs membres de nos associations locales ainsi que moi-même avons tenté de nous inscrire à cette session. Cependant, l'accès nous a été refusé car nous dit-on, cette session d'information avait été préparée pour un groupe restreint de professionnels donnés seulement.

Cependant, Me André Sirois, nous avise qu'il (le barreau songe sérieusement à organiser, si possible, une session d'information ouverte au grand public et à tous les mouvements qui voudront y participer.

Je reproduis pour votre information copie intégrale de la lettre que j'adressais à Me Sirois le 28 mai dernier. (voir page suivante)

Croyez bien que c'est un projet sur lequel le CAFMQ se penchera dès la reprise de nos activités si les membres du Conseil d'administration donnent leur accord pour que des démarches soient faites à cet effet.

Nicole Poirier

Montréal, le 28 mai 1980.

Me André Sirois
2, Place Québec
Suite 636
Québec, Qué.
G1R 2B5

Me Sirois,

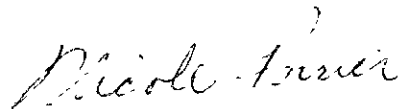
Par la présente, l'organisme que je représente soit le Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec inc. (CAFMQ) désire vous faire part de son indignation face à la Journée d'étude sur le droit de la famille qui se tiendra le 13 juin à l'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy.

D'abord, nous comprenons difficilement que nous n'ayons pas été avisés de la tenue de cet événement compte tenu que le projet de loi 83 touchera particulièrement notre clientèle.

De plus, le coût d'inscription de \$25.00 est exorbitant pour la grande majorité des citoyens. Nous aurions souhaité que le Barreau du Québec, et le Barreau Canadien tentent de rejoindre un groupe plus large de citoyens et pour ce, il aurait fallu garder les frais au minimum.

Espérant que ces remarques seront retenues pour d'éventuelles rencontres, je demeure

Bien à vous



Nicole Poirier
Directrice générale
CAFMQ

NP/cp

Cette rubrique s'adresse aux nouveaux venus qui connaissent un peu moins bien le Carrefour.

En cette fin d'année, comme plusieurs activités feront "relâche" pour la période estivale, nous en profitons pour vous parler un peu de nous.

Profil du CAFMQ

HISTORIQUE:

Vers la fin des années '60, le phénomène de la monoparentalité a pris de l'ampleur. On compte, actuellement au Québec 165,000 familles monoparentales.

- 1973- Les premiers jalons d'un regroupement provincial sont posés lors d'un teach-in sur les familles monoparentales, tenu à l'Université de Sherbrooke.
- 1974- En mai, les délégués d'une quinzaine d'associations de familles monoparentales échangent sur leurs besoins et la possibilité de tenir un Congrès. A ce moment un Comité provisoire est formé.
- 1974- En septembre, a lieu à Longueuil le Congrès de fondation.
- 1976- Le nombre d'association augmente sans cesse. La direction du CAFMQ met sur pied un secrétariat permanent. Trois permanentes sont maintenant à l'emploi du CAFMQ.

LES MEMBRES:

Le CAFMQ regroupe des associations monoparentales affiliées (65) et quelques membres individuels. Des membres associés peuvent aussi joindre le CAFMQ, ex: un groupe populaire.

GENRE ET TYPE D'ASSOCIATIONS:

On trouve au CAFMQ des associations mixtes, féminines et une masculine. Différentes types d'intervention sont mis de l'avant dans les associations tels : la relation d'aide, la croissance personnelle, les loisirs. De plus en plus des associations mettent l'accent sur l'aspect socio-économique.

LA CLIENTELE DES ASSOCIATIONS:

Les membres des associations sont des femmes et des hommes, séparés, divorcés, veuf(ves) et mères célibataires.

On retrouve dans la clientèle du CAFMQ, 80% de femmes, dont la majorité (65%) vivent avec un revenu insuffisant (salaire minimum, maigre pension alimentaire, assistance sociale).

OBJECTIFS DU CAFMQ:

- Améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales
- Informer les membres et la population en général de la situation des familles monoparentales
- Soutien aux associations locales
- Représentation.

ROLE DU CAFMQ:

Le CAFMQ se veut un mouvement de pression et un agent de changement social.

Pour plus de renseignements
n'hésitez pas à communiquer
avec le :

Carrefour des associations de
familles monoparentales du Québec inc,
890, Dorchester, est,
Pièce 2320, Montréal, Qué. H2L 2L4

Téléphone : (514) 288-5224

Heures de bureau: 9:00 à 4:30

Répondeur téléphonique le soir et les fins de semaine.

* * * * *

LE RÉPERTOIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES DU GRAND MONTRÉAL 1980-1981

Ce répertoire bilingue contient tous les renseignements dont vous avez besoin sur environ 1400 services privés ou publics desservant la population du Grand Montréal. Il constitue un instrument de référence indispensable, non seulement pour les responsables et le personnel d'agences sociales, mais aussi pour tous ceux qui sont en contact régulier avec le public: professeurs, orienteurs, officiers gouvernementaux, gérants de personnel, professionnels, religieux ...

Le présent répertoire comprend deux parties: l'une à l'usage des francophones, l'autre à l'usage des anglophones; dans chaque partie, il y a une liste alphabétique des ressources communautaires et un relevé analytique des organismes desservant des secteurs ou des quartiers déterminés. Les agences et services sont regroupés dans diverses sections, dont: Service social et counselling - Assistance financière gouvernementale - Assistance matérielle et récupération - Services juridiques - Associations féminines - Associations de familles monoparentales - Organismes religieux - Centres communautaires de quartiers et groupes populaires - Santé mentale - Consommation - Logement et hébergement - Drogues et autres toxicomanies - Handicapés physiques, etc.

PRIX : \$10.00 l'exemplaire (frais de poste compris)

Pour commander votre exemplaire, Prière de faire votre paiement à l'ordre de : Centre de Référence du Grand Montréal,
1800 boul. Dorchester, ouest
Montréal, Qué. H3H 2H2 tél.: (514) 931-2292

* * * * *

LA VIOLENCE: RIPOSTE DES POUVOIRS MENACÉS

Comme toute marginale et anti-vedette, c'est avec les moyens du bord que Micheline Carrier a regroupé des essais sur la prostitution, le viol, la pornographie et autres agressions. Quelques textes jusqu'ici inédits explorent le sens profond de l'exploitation sexuelle des femmes et mettent en cause la tolérance des pouvoirs devant le sort infligé à la moitié de l'humanité.

Sans complaisance, l'auteur avance des explications audacieuses, voire déplaisantes, du silence féminin devant la propagande pornographique et le discours masculin sur la sexualité.

Alors qu'au long de ses essais critiques Micheline Carrier fustige tous les pouvoirs qui se conjugent pour maintenir les femmes sous

tutelle, elle en arrive à une conclusion surprenante tant par sa brièveté que par l'unique solution qu'elle propose: " En attendant l'avènement d'une société civilisée, écrit l'auteur, apprenez donc à vous défendre. C'est le seul moyen, dans l'immédiat et pour plusieurs décennies encore, de ne point être doublement victimes".

Désabusement face au statu quo qui joue constamment contre les femmes violentées et exploitées sexuellement? Foi dans les ressources personnelles des femmes, dans leur aptitude à prendre en charge leur propre défense, leur propre protection? A chacune et à chacun d'en juger.

Le recueil contient, outre des textes inédits et articles parus dans le Devoir, l'intégral du dossier sur la pornographie que Châtelaine publiait en juin et juillet 1979. Questions féministes, une revue française dirigée par Simone de Beauvoir, présente ce dossier à un public européen dans sa livraison du printemps consacrée à la violence sexuelle. La Fondation nationale des grands prix de magazines canadiens a récemment décerné un prix à Micheline Carrier pour son reportage " La pornographie galopante ".

" La violence : riposte des pouvoirs menacés" se vend \$6.00 l'unité et est présenté sous forme d'un cahier de 134 pages.

Renseignements : Lise Hardy (418) 527-9981
B.P. 153
Ancienne-Lorette
G2E 3M3

Micheline Carrier(418) 871-5947

#

RESSOURCES/VACANCES

Pour ceux qui n'ont pas déjà fait des plans et réservations de vacances il est peut-être un peu tard. Cependant, nous vous faisons tout de même part de certaines adresses où il vous sera possible d'obtenir de la documentation et/ou des renseignements utiles concernant des vacances pour familles ou groupes. Qui sait, avec les renseignements en main, plusieurs d'entre vous seront peut-être en mesure d'organiser des vacances pour vos membres l'an prochain.

En consultant certaines brochures de plans de vacances, notez que souvent des tarifs réduits sont possibles pour des groupes. Il suffit souvent de s'organiser à plusieurs pour bénéficier de prix spéciaux.

Groupe ressources-vacances-sites:

94, est Ste Catherine, Montréal, Qué H2X 1K7 (514) 861-0954
(514) 861-0955

Vacances familles:

1661 ave du Parc Ste-Foy, Qué. G1W 3Z3 tél. sans frais 1-800-463-4636

Fédération Québécoise du Plein-Air

1415, est, rue Jarry, Montréal Qué. H2E 2Z7 (514) 374-3453

La directrice générale du CAMQ rencontrait tout récemment M. Pierre Bélec, directeur général de la Fédération Québécoise du Plein Air.

Grâce à la collaboration de ce dernier, plusieurs dossiers furent passés en revue afin de pouvoir vous transmettre les noms et adresses de camps de vacances. Notez que seuls ceux offrant des services aux familles et ayant les prix les plus bas ont retenu notre attention.

Comme les prix sont sujets à changement et parce que plusieurs mentionnent pouvoir offrir des tarifs réduits pour groupes, nous avons cru bon vous laisser le soin de faire vos propres vérifications.

Pour un groupe ayant déjà établi ses préférences (ex.: région, type de logement etc.) nous leur suggérons de communiquer avec un responsable de la Fédération qui se fera un plaisir de vous référer aux endroits appropriés. Cette démarche pourra vous épargner temps et argent.

CAMP CITÉ DES LOISIRS INC.

C.P. 632
Chemin Hemming
Drummondville
J2B 6W6

819-478-5475

Resp. Raymond Bonneau

RICHELIEU ST-CLEMENT INC.

C.P. 30
941 Principale
St-Côme, Cté Berthier
J0K 2B0

514-883-6446

Resp. Bernard Demers

AUBERGE DES JEUNES TRAVAILLEURS

Ste - Lucie
pour inf.: 4800 des Erables
Montréal, Qué.

514-524-2948

Resp. Roger Prévost

AUBERGE OUAREAU INC.

Notre-Dame de la Merci
Cté Montcalm
J0T 2A0

819-424-5505 ou

514-661-8409

Resp. : François Viau

Activités familiales

N.B. le centre offre des repas
qu'aux groupes organisés

DOMAINE DES PINS DE
CONTRECOEUR

10350 Marie-Victorin
Contrecoeur, Qué.
J0L 1C0

861-0168 ou 742-4767

Resp. F. Malenfant

N.B.: Repas aux groupes organisés

Activités familiales

OASIS NOTRE DAME

St-Léonard,
Cté Portneuf Qué.
GOA 4A0

418-337-6526

Resp. Adrien Dupré

Activités (familiales)
diverses

AUBERGE DU CAMP VILLE-MARIE

Au lac Provost à St-Donat,
7788 ch. 125 nord.

pour inf.: 8280 Curé Clermont
Anjou, Qué.

514-352-5058

Resp. René St-Onge

Tarifs de groupe

CAMP BOUTE-EN-TRAIN

1640 Chemin Rochon
Chertsey
Cté Montcalm
J0K 3K0

514-882-2368 ou

514-861-0263

Resp.: Frère Maurice Bessette

Activités diverses et familiales

BASE DE PLEIN AIR MEKINAC

C.P. 1357
Shawinigan-sud, Qué.
G9P 4R2

819-537-6760

Resp.: Ovila Trudel

Activités diverses

COLONIES DE VACANCES STE-JEANNE-
D'ARC

10,020, est Marie-Victorin
Contrecoeur

583-3863

Resp. Robert Harel

CAMP NOTRE-DAME DE MONTREAL

881 rang Notre-Dame
St-Ligori
JOK 2Y0

514-834-2852

Resp.: Mario-François Desroches

LE DOMAINE FRASER INC.

C.P. 190,
Route 265
St-Ferdinand, Qué.
GON 1N0

418-428-3225

Resp. Louis-Paul Lavallée

Activités diverses

Tarifs de groupe

* * * * *

* CAMP MONAC ETOILES

160, ave du Lac Marchand
St-Alphonse-de-Rodriguez
JOK 1W0

tél.: 514-883-6407

Resp. Lorraine et Paul Saindon

* Les responsables de ce camp nous écrivaient tout récemment au C.A.F.M.Q. pour nous faire part de leurs services.

Ceux-ci ont deux grands chalets de disponibles pouvant accueillir des groupes aux quatre saisons de l'année. L'un situé au pied d'une montagne peut recevoir 50 à 60 personnes; l'autre, près d'un lac, peut en accueillir 30 à 40 environ.

Les deux chalets sont très bien équipés: cuisine, salle à manger, dortoir, salle de séjour, chambres privées etc.

Ils ont encore quelques semaines et fins de semaine libres pour le printemps et l'été.

On nous suggère de penser à réserver pour l'automne et l'hiver.

Tarif de location pour un chalet /5 jours: \$300.pour le groupe

Les groupes doivent être très autonomes, faire leur popotte etc.

* * * * *

PERCEPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRESnouveau projet de loi 183

Ce sujet fait la une de nos journaux ces temps-ci. En effet, vous vous rappellerez qu'en décembre dernier le ministre de la justice Me Marc-André Bédard, déposait à l'assemblée nationale, en première lecture, un projet de loi portant le numéro 83 et défini comme étant un projet de loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires.

Aussitôt déposé, ce projet de loi était sévèrement critiqué par le C.S.F. (Conseil du Statut de la femme). De plus, une trentaine d'organismes unissaient leurs voix en FRONT COMMUN POUR UN VERITABLE SERVICE DES PENSIONS ALIMENTAIRES.

Dans un premier temps, le Front Commun prépara un document critique qui fut présenté au ministre Bédard le 10 avril dernier. Ce document fut ensuite expédié au premier ministre M. René Lévesque ainsi qu'à tous les députés et quelques représentants des média.

Tout récemment, soit vendredi le 6 juin, des membres du Front Commun (une trentaine) rencontraient à Montréal Madame Lise Payette, ministre d'Etat à la condition féminine. Cette rencontre avait pour but de sensibiliser madame Payette aux graves difficultés financières d'un grand nombre de femmes chefs de famille. Par la même occasion, il s'agissait de faire comprendre à Madame Payette qu'il était urgent de donner suite à nos revendications en élaborant un projet de loi qui permettrait aux créancières de dettes alimentaires de récupérer les sommes qui leur sont dues d'une façon simple, efficace et gratuite.

Madame Payette fut attentive à nos remarques et nous confirma que le ministre Bédard s'apprêtait à déposer un nouveau projet de loi qui tiendrait compte de nos revendications. Elle y alla même de félicitations au Front Commun pour avoir si bien travaillé et réussi à faire amender un projet de loi... tout un exploit pour des groupes de femmes. "Vous avez réussi à vous faire entendre auprès du gouvernement tout comme des chefs d'entreprise ont réussi à le faire depuis longtemps" nous dit madame Payette.

Finalement, le 18 juin l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 183.

Suite à l'adoption de cette loi le Front commun a tenu une conférence de presse jeudi matin. Nous reproduisons ici le communiqué de presse présentant la position du Front Commun.

COMMUNIQUÉ DE PRESSEFront commun pour un véritable service de perception des pensions alimentaires

19 juin 1980

Lors de la commission parlementaire sur la réforme du droit de la famille, en mars 1979, la majorité des organismes qui ont présenté des mémoires à cette occasion, réclamait un service de perception des pensions alimentaires.

Dans son programme, le parti québécois lui-même prône un service public de perception et de distribution de pensions alimentaires. (1)

En décembre 1979, le gouvernement du Québec déposait à l'Assemblée nationale, le projet de loi 83: loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires non versées. Fortement déçus par ce projet de loi, une trentaine d'organismes se sont regroupés en un Front commun pour exiger principalement l'instauration d'un service universel de perception des pensions alimentaires.

Le Front commun, en avril dernier, lors d'une rencontre avec le ministre de la Justice Marc-André Bédard, réitérait sa principale revendication soit l'instauration d'un service universel de perception des pensions alimentaires et soulignait les lacunes les plus flagrantes du projet de loi 83.

Par la suite, le Front commun a rencontré Madame Lise Payette, à titre de ministre d'Etat à la condition féminine, afin de lui présenter la position des groupes.

Le 12 juin, lors du dépôt du projet de loi 183, le Front commun a constaté que le ministre Bédard n'a pas tenu compte de la revendication principale qui était l'établissement d'un service universel de perception. Le ministre a cependant pris en considération certaines des critiques apportées par le Front commun. Malgré ces corrections allant dans le sens de nos remarques, il n'en demeure pas moins que la loi 183 persiste à n'être qu'un système d'exécution de jugements par saisies.

Les opposants à un service universel invoquent la plupart du temps l'argument absolument ridicule selon lequel un tel service pénaliserait les débiteurs qui paient de façon régulière la pension alimentaire. Le Front commun, pour sa part, ne voit nullement d'aspect punitif à un service universel. De plus nous croyons que les bons payeurs, respectant leurs engagements, pourraient tout aussi bien continuer à le faire dans un tel système.

(1) ref. chap.111, article 7f,p.32

Par ailleurs, en prenant connaissance des débats parlementaires sur ce projet de loi, on constate que les discussions servent de prétexte à des échanges partisans et électoralistes et qu'on s'attarde bien peu sur les véritables enjeux d'une telle loi. Encore une fois, il nous semble que les femmes sont l'objet de récupération de la part des politiciens.

Cependant le Front commun, devant le besoin extrêmement urgent de percevoir les pensions alimentaires et constatant l'entêtement du gouvernement à ne pas mettre sur pied un service universel, a recommandé l'adoption du projet de loi 183 " sous toutes réserves ".

Le ministre Bédard a annoncé que l'entrée en vigueur de la loi pourrait se faire au début de l'année 1981. Nous nous inquiétons de l'imprécision de cette date étant donné l'urgence d'un tel service. Puisque le gouvernement était pressé de faire adopter la loi avant la fin de la session, nous souhaitons qu'il montrera autant d'empressement à la mettre en place.

De plus, nous estimons qu'une publicité bien orchestrée sera nécessaire pour faire connaître l'existence de la loi. En effet, tout insatisfaisante qu'elle soit, la loi doit être publicisée auprès des femmes afin qu'elles puissent exercer les droits mis à leur disposition.

Enfin, il faut bien se rendre compte que les modifications obtenues l'ont été grâce aux pressions des groupes et aux énergies déployées par le Front commun. C'est donc un encouragement pour les femmes à se mobiliser et à continuer à lutter pour la réalisation de leurs revendications. La revendication principale du Front commun était, est et demeure un service universel de perception des pensions alimentaires.

-30-

Pour informations:

Nicole Poirier, CAFMQ	288-5224
Lise Houle AFEAS	866-1813
Nicole Boily, FFQ	844-7049

Gains obtenus

Dans notre dernière publication du Bulletin de liaison (mars-avril) 80 à la chronique Informe/action la rédaction faisait part du document présenté au Ministre Marc-André Bédard, démontrant les lacunes du projet de loi 83 et la position du Front Commun. Le tableau comparatif suivant indique les modifications obtenues suite aux pressions des groupes intéressés.

LAUCUNES DU PROJET DE LOI 83 MODIFICATIONS APPORTÉES DANS LA LOI 183

- | | |
|--|---|
| <p>1. Aucun mécanisme de recherche du débiteur n'a été prévu. Cette responsabilité incombe encore aux créancières puisqu'il s'agit de femmes dans la majorité des cas.</p> | <p>1. Clarification du mécanisme de recherche du débiteur et précision du pouvoir du protonotaire quant aux saisies des biens meubles ou immeubles.</p> |
| <p>2. La gratuité du service n'est pas assurée pour les créancières alors que nous savons fort bien qu'elles ont peu ou pas de revenu.</p> | <p>2. Si il y a des frais d'administration ils seront à la charge du débiteur.</p> |
| <p>3. La subrogation du MAS devient facultative plutôt qu'obligatoire (un pas en arrière).</p> | <p>3. La subrogation du MAS est automatique, sauf si la créancière désire exercer elle-même son droit de recours.</p> |
| <p>4. La réduction ou l'annulation des arrérages des pensions alimentaires est à notre avis totalement inadmissible.</p> | <p>4. Si le débiteur veut faire réduire ou annuler les arrérages, il a le fardeau de la preuve.</p> |
| <p>5. Ce projet de loi a totalement ignoré toutes les recommandations visant l'indexation.</p> | <p>5. Le tribunal ordonne, même d'office l'indexation des aliments payables sous forme de pension.</p> <p>Il semble que l'indexation soit applicable aux jugements qui interviendront après la mise en vigueur de la loi!</p> |
| <p>6. La dette alimentaire n'est pas privilégiée, contrairement à plusieurs recommandations déjà faites.</p> | <p>6. Préférence de créance. Au moins 50% de la somme saisie doit être versée de façon exclusive au créancier alimentaire.</p> |

Information générale

Le délai prévu de mise en place de la structure permet de croire que cette procédure pourrait s'appliquer vers le 1er janvier 1981!

Le ministère de la Justice ajoutera 57 postes permanents plus une vingtaine d'occasionnels lors de la période d'implantation.

Ce nouveau service sera accessible dans 56 localités du Québec et offert à toute personne éprouvant de la difficulté à percevoir une pension octroyée par jugement.

Conclusion

Sans minimiser la participation de tous les organismes membres du Front commun, il est à noter que les représentantes du CAFMQ avec celles de l'Action travail des femmes, l'AFEAS et de la Fédération des femmes du Québec ont assumé le leadership et le soutien matériel du Front commun.

Il est évident que le Front commun n'a pas obtenu de réponse satisfaisante à sa principale revendication:

un système universel de perception. Cependant, ce qu'il faut retenir, c'est que les modifications obtenues l'ont été suite aux pressions exercées par le Front commun.

Pour le CAFMQ c'est une première participation dans une action collective qui a donné des résultats concrets dans un court délai.

Cette expérience démontre que c'est en se regroupant et s'impliquant que les citoyens peuvent obtenir des changements sur des lois qui régissent leur vie quotidienne.

Soulignons que les représentantes de huit associations locales ont participé aux rencontres avec les ministres et à la conférence de presse. Ceci démontre l'intérêt grandissant de nos membres à s'impliquer dans des actions pour améliorer leur situation socio-économique et pour des causes qui les touchent directement.

Nous tenons à remercier tous les membres du CAFMQ qui ont appuyé de près ou de loin le Front commun et plus particulièrement les huit associations signataires:

A-DI-SEP, ANO-SEP, Familles monoparentales de Beloeil-St-Hilaire, Familles monoparentales de Charlevoix, Familles monoparentales du Lac Mégantic, Familles monoparentales de Hull-Gatineau, Parents Uniques Laval et Femme en marche Villeray.

Claire Leblanc
Nicole Poirier

Des nouvelles de ...

l'Association Monoparentale des Monts

Nous recevions récemment au CAFMQ des nouvelles de cette association de Ste-Anne-des-Monts. Madame Jeanne-Louise Chénard, présidente, nous faisait part que les membres avaient pris connaissance du document de travail concernant la loi 83, touchant la perception des pensions alimentaires. Les membres de cette association sont sensibles et favorables aux démarches entreprises par le comité; cependant il leur fut impossible d'approfondir cette loi pour diverses raisons.

D'abord, cette association jeune d'un an environ, a tenu des élections le 18 mars dernier; un nouvel exécutif est en place depuis. Il leur a fallu s'initier ainsi que rendre à terme les quelques projets mis en marche juste avant les élections. A la suite de cette élection, un comité d'action sociale fut formé. De plus, à cause de leurs problèmes financiers, il fut urgent d'organiser une activité soit une vente de pâtisseries pour Pâques.

Madame Chénard nous assure qu'à l'avenir ils se feront un plaisir de nous informer de l'opinion et des décisions de leurs membres sur les projets que le CAFMQ voudra bien leur soumettre.

Nous les remercions de leur intérêt et leur souhaitons chance, succès et bonheur!

La rédaction.

* * * * *

DE: "CHÂTELAINE"

AUX : ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES DU QUÉBEC...

Une nouvelle-née à Châtelaine, une chronique sur les groupes de femmes au Québec, a besoin de vous pour grandir.

Depuis quelque temps, à la revue, on réfléchissait à la responsabilité d'informer les lectrices sur les services offerts et les actions menées par des groupes de femmes dans leur localité, et aussi à l'importance d'offrir à ces groupes une possibilité de parler de leurs activités...

Nous avons donc décidé de mettre notre grain de sel mensuel dans le remue-ménage féminin, à partir du mois d'août 1980. C'est ici que vous intervenez: un dossier tenu à jour, c'est un aller-retour constant entre vous et nous. Comme pour les ordinateurs, si on ne "nourrit" pas la machine on attendra longtemps les résultats. Et courir après les femmes, ça peut s'avérer essouffant pour une journaliste! (Vous savez qu'il existe plus de 600 groupes de femmes au Québec?)

Nous comptons donc sur vous pour nous tenir au courant de tous les projets dynamiques, originaux et différents que vous entreprenez chez vous.

Des exemples?

- La création d'un nouveau service comme un centre d'auto-santé ou une garderie dans une région défavorisée à ce chapitre; ou encore la mise sur pied d'une association comme celle des femmes collaboratrices de leur mari.
- Une action qui dépasse les activités régulières de votre organisme, Notons à titre d'exemple, l'organisation du colloque "Femme et pauvreté" de la Fédération des Femmes du Québec (F.F.Q.), ou la publication du Livre Rouge de la condition féminine, du Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF).
- Un service que vous offrez, comme le service de prêts de films sur la condition féminine de l'Office National du Film ou le comité de cueillette sur la publicité sexiste du YWCA de Montréal.
- Une recherche que vous effectuez sur la condition des femmes dans votre région, dans votre milieu de travail ou à l'échelle provinciale.

Et combien d'autres encore!

Si vous vous sentez concernées, écrivez-nous à

Châtelaine
Chronique groupes femmes au Québec
a/s de Marie-Claire Dumas
625, ave. du Président Kennedy
Montréal
H3A 1K5

Nous attendons de votre missive qu'elle contienne les informations suivantes:

- Une brève description de l'activité, de l'évènement, du nouveau groupe ou projet dont vous nous faites part;
- la période de temps qu'il couvre (est-ce un évènement isolé ou un projet à long terme?);
- le nom de personnes-ressources et leur numéro de téléphone;
- toute autre information aidant à la compréhension de votre action (contexte historique, spécificité régionale, etc...).

Important: Vous devez nous faire part de vos projets au moins deux ou trois mois avant la date de parution d'un numéro.

Par exemple: votre activité à lieu au mois de septembre; vous voulez qu'on en parle en août; vous devez donc communiquer avec nous avant le mois de juin.

Vous connaissez d'autres femmes que la chronique peut intéresser? Votre organisme comporte des instances locales ou régionales? Soyez aimable, et passez le mot. D'autres pourront en profiter!

Un dernier détail: si une sélection s'impose pour de multiples raisons dont la plus décisive est certes le manque d'espace, nos critères (après notre "bon sens" et notre "pif") tiendront à l'importance que votre activité présente pour l'ensemble des femmes.

Espérant collaborer avec vous, nous attendons de vos nouvelles.

Marie-Claire Dumas
Journaliste

amp/mcd

* * * * *

N.B. LE BULLETIN DE LIAISON EST PUBLIÉ À TOUS LES DEUX MOIS

Coût de l'abonnement annuel : \$3.00

Veillez cocher la case appropriée, détacher et
envoyer au CAFMQ, 890, est, Dorchester, pièce 2320,
Montréal, Qué. H2L 2L4

demande de documentation abonnement au bulletin de liaison demande d'adhésion au CAFMQ

NOM: _____

(s.v.p. en lettres moulées)

ADRESSE: _____

code postal

 chèque ci-joint à l'ordre du CAFMQAVIS DE CHANGEMENTAncienne adresseNouvelle adresse

NOM: _____

NOM: _____

ADRESSE: _____

ADRESSE _____

NO.de tél.: _____

No. de tél.: _____